

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
M. Riester, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

(article L. 331-15 du code de la propriété intellectuelle)

L'alinéa 26 de cet article 2 codifie à l'article L. 331-15 du code de la propriété intellectuelle des dispositions transitoires relatives à l'installation du collège de la HADOPI. Cette codification n'est pas nécessaire et il est préférable de transférer les dispositions en cause à un autre endroit du texte.